

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

*EXECUTION DES ARTICLES L 2121-25 ET R 2121-11
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES*

SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2012

L'an deux mille douze, le quinze novembre, à vingt heures quarante-cinq, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire le huit novembre deux mille douze s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances en Salle du Conseil Jacques Berthod, en annexe B, sous la présidence de Monsieur Hugues PORTELLI.

Le Maire ouvre la séance à vingt heures quarante-cinq. Il est procédé à l'appel nominal :

PRESENTS :

M. Hugues PORTELLI, *Maire*

Mme Martine PEGORIER-LELIEVRE, M. Joël NACCACHE, Mme Chantal GRAS, Mme Béatrice EUGENE, M. Lionel GEORGIN, Mme Florence MARY, M. Jacques CAZALET, Mme Catherine KLEIN-SOUCHAL, M. Jean-Marie RICHARD, M. Benoît BLANCHARD,

Adjoints au Maire, Vice-présidents de Commissions.

M. Jean-Philippe PICARD-BACHELERIE, M. Michel AUGER, Mme Ariane BELARD, M. René HERBEZ, Mme Laure-Eliane SEVIN-ALLOUET, Mme Dominique NEVEU, M. Serge CAYLA, Mme Joëlle DUPUY, M. Youssouf MOHAMED, Mme Suzanne HEDUIN, Mme Rose GOMMERY, M. Damien PARENT, Mme Pierrette FRANCOIS, M. Mathias TROGRIC, M. Christophe RODRIGUES, M. Jean-François HEUSSER, M. Talal KHIYACHI, Mlle Marine GILBERT,

Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES :

M. Xavier HAQUIN (pouvoir à M. Lionel GEORGIN)

Mme Brigitte OEHLER (pouvoir à M. Jacques CAZALET)

M. Youcef KHINACHE (pouvoir à M. Damien PARENT)

Mme Martine GARNIER (pouvoir à M. René HERBEZ)

Mme Christine SABATIER-VIALLA

M. Alain FABRE (pouvoir à M. Mathias TROGRIC)

Arrivée de M. FABRE à 21h28

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Damien PARENT qui en accepte les fonctions, est nommé secrétaire de séance.

I - INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL**II - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2012**

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

III - COMMUNICATIONS DU MAIRE**1) Compte rendu de l'utilisation de la délégation du Conseil Municipal au Maire**

Conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire procède au compte-rendu de l'utilisation de la délégation.

IV - AFFAIRES GENERALES**Le CONSEIL MUNICIPAL****1) - Désigne par un vote, à scrutin secret, de nouveaux représentants, comme indiqué ci-dessous, pour siéger au sein :****Des Commissions suivantes en qualité de membre :**

- Commission Jeunesse et Sport : Mme Christine SABATIER-VIALLA (33 voix)
- Commission Action Culturelle : Mme Christine SABATIER-VIALLA (33 voix)
- Commission Urbanisme : Mme Christine SABATIER-VIALLA (33 voix)
- Commission Petite Enfance et Action Educative : Mme Christine SABATIER-VIALLA (33 voix)

Des EPCI suivants :

- S.I. pour l'extension du Lycée Van Gogh et la construction du Lycée Professionnel Gustave Eiffel, *en qualité de membre suppléant* : M. Jacques CAZALET (33 voix)
- S.I. pour l'Assainissement de la Région d'Enghien-les-Bains (SIARE), *en qualité de membre titulaire* : M. Damien PARENT (33 voix)
- S.I. pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF), *en qualité de membre titulaire* : M. Damien PARENT (33 voix)
- S.I. de chauffage de la ZUP Sannois Ermont Franconville (S.I.C.S.E.F.), *en qualité de membre titulaire* : M. Xavier HAQUIN (33 voix)
- S.I. de la Piscine des Bussys à Eaubonne, *en qualité de membre titulaire* : M. Xavier HAQUIN (33 voix)
- Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, de Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise (SMDEGTVO), *en qualité de membre titulaire* : Mme Pierrette FRANCOIS (33 voix)
- Association SYNCOM (Aide à la coordination des travaux de voirie), *en qualité de membre titulaire* : M. René HERBEZ (33 voix)
- Syndicat Mixte de Gestion de la Fourrière Animale du Val d'Oise (SMGFAVO), *en qualité de membre titulaire* : M. Damien PARENT (33 voix)

Des Conseils d'Administration des établissements suivants :

- Conseil administration du Lycée professionnel Ferdinand Buisson, *en qualité de membre suppléant* : M. Benoît BLANCHARD (33 voix)
- Conseil administration du Lycée professionnel Gustave Eiffel, *en qualité de membre titulaire* : M. Benoît BLANCHARD (33 voix)
- Conseil administration du Collège Jules Ferry, *en qualité de membre titulaire* : Mme Dominique NEVEU (33 voix)

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Votants : 34
Pour : 33 Bulletin blanc : 1

2) - APPROUVE l'extension de compétences du syndicat intercommunal C.M.P.P. relative à la gestion de la crèche intercommunale des Bouquinvilles,

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- APPROUVE les statuts,

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- PREND ACTE du changement de dénomination du syndicat qui s'appellera *Syndicat intercommunal d'Ermont et d'Eaubonne*.

- DESIGNNE par un vote, à scrutin secret, les délégués suivants qui siégeront au sein de cet établissement intercommunal :

2 titulaires : -M. Xavier HAQUIN (33 voix)
- M. Joël NACCACHE (33 voix)

2 suppléants : -Mme Joëlle DUPUY (33 voix)
- Mme Dominique NEVEU (33 voix)

Résultat du vote **Présents ou représentés : 34** **Votants : 34**
Pour : 33 **Bulletin blanc : 1**

3) - Approuve l'adhésion de la commune de Champagne-sur-Oise (95) au Syndicat Mixte pour la Gestion de la Fourrière Animale du Val d'Oise (SMGFAVO).

Résultat du vote **Présents ou représentés : 34** **Abstentions : 0** **Votants : 34** **Pour : 34**

4) - Autorise le Maire à signer le contrat d'apprentissage et la convention de formation d'un apprenti accueilli au service des Espaces Verts pour la préparation d'un « *Brevet Professionnel Agricole en Travaux d'Aménagements Paysagers* » pendant 2 ans.

Résultat du vote **Présents ou représentés : 34** **Abstentions : 0** **Votants : 34** **Pour : 34**

5) - Autorise le Maire à signer le contrat d'apprentissage et la convention de formation d'un apprenti accueilli au service des Sports pour la préparation d'un « *BPJEPS Activités Aquatiques et Natation* » pendant 1 an.

Résultat du vote **Présents ou représentés : 34** **Abstentions : 0** **Votants : 34** **Pour : 34**

6) - Procède à la modification du tableau des effectifs du personnel communal, comme suit, pour tenir compte de l'évolution des services :

NOMBRE	POSTES A CRÉER	SERVICES	MOTIFS
2	Contrats Aidés	Vie de Quartier	Recrutements
1	Adjoint Administratif de 2 ^{ème} classe	Commerce local	Création de poste
1	Infirmière de classe normale	Petite Enfance	Recrutement
1	Adjoint Administratif de 2 ^{ème} classe A temps non complet (55%)	Pôle Culturel	Création de poste
5	POSTES CREES		
TOTAL VILLE EFFECTIFS BUDGETAIRES			478
TOTAL POLE CULTUREL EFFECTIFS BUDGETAIRES			44

Résultat du vote **Présents ou représentés : 34** **Abstentions : 6** (M. TROGRIC, M. RODRIGUES, M. HEUSSER, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE) **Pour : 28**

- 7) - APPROUVE les termes de la convention conclue avec le Président du Conseil Général du Val d'Oise pour le versement de la subvention au titre des frais de fonctionnement 2011 de l'aire d'accueil des gens du voyage qui sera versée en 2012 et AUTORISE le Maire à la signer.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 8) - APPROUVE le projet d'avenant n° 1 à la convention de veille et de maîtrise foncière signée le 27 juillet 2010 entre la communauté d'agglomération Val et Forêt et les communes d'Ermont et d'Eaubonne, annexé à la présente délibération, pour la réalisation de projets d'aménagement sur le territoire de la communauté d'agglomération Val et Forêt au profit de l'Etablissement Public Foncier du Val d'Oise ;
- MODIFIE corrélativement le périmètre de délégation de l'exercice du Droit de Prémption Urbain à l'Etablissement Public Foncier du Val d'Oise (E.P.F.V.O.) par le retrait des parcelles cadastrées section AH n° 443 et 196 (lots n° 6, 7, 25, 27, 29, 34, 36, 39, 42, 45 et 56), et par l'ajout des parcelles cadastrées section AH n° 192, 194, 429 et 430 mentionnées à l'article 1 de l'avenant à la convention signée le 27 juillet 2010 et reportée sur le plan ;
 - AUTORISE le Maire à co-signer le dit avenant à la convention.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 9) - CONSTATE la faible fréquentation du square Doudemont, amorçant une désaffectation ;
- PRONONCE dès lors la désaffectation du terrain cadastrée section AM 52 d'une superficie de 581m² antérieurement aménagé en square ;
 - DECLASSE le square Doudemont du domaine public de la commune afin de l'incorporer dans son domaine privé.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Votants : 34 Contre : 6 (M. TROGRIC, M. RODRIGUES, M. HEUSSER, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)
Pour : 28

V - JEUNESSE ET SPORTS

Le CONSEIL MUNICIPAL

Sports :

- 1) - Fixe les tarifs relatifs aux droits d'entrées et aux activités aquatiques de la piscine municipale Marcellin Berthelot conformément aux tableaux ci-joints nommés « Tarifs partiels des activités aquatiques 2012/2013 » et « Tarifs des droits d'entrée et activités aquatiques municipales » ;
- Précise que les tarifs nommés « Tarifs partiels des activités aquatiques 2012/2013 », « Tarifs des droits d'entrée et activités aquatiques municipales » seront applicables à compter du 20 novembre 2012 ;
 - Précise que les tarifs nommés « Tarifs des droits d'entrée et activités aquatiques municipales » seront valables pour les années suivantes sauf délibération contraire ;
 - Précise que le règlement des activités peut se faire en numéraire, par chèque et par carte bancaire ;
 - Précise que l'entrée de la piscine municipale est gratuite pour les enfants de moins de 4 ans, accompagnés d'un adulte payant ;
 - Précise qu'un paiement fractionné sera également proposé aux familles pour les activités annuelles ;
 - Précise que les bons « nouveaux ermontois » et « adhésion Pass'jeunes » permettent de bénéficier d'une entrée gratuite ;
 - Précise que le tarif réduit pour l'entrée de la piscine municipale s'applique aux ermontois sur présentation d'un justificatif dans les cas suivants :
 - jeunes de moins de 18 ans,
 - personnes âgées de plus de 60 ans,
 - possesseurs de la carte Vermeil, de la carte famille nombreuse, de la carte invalidité ou de la carte étudiant,
 - chômeurs.
 - Fixe les tarifs partiels factorisés au 2/3 par rapport aux tarifs d'une année scolaire normale de 3 trimestres pour les activités aquatiques débutant à compter de janvier 2013 jusqu'à fin juin 2013 ;
 - Précise que les recettes correspondantes seront comptabilisées au budget communal et seront recouvrées dans le cadre de la régie municipale de recettes de la Piscine municipale Marcellin Berthelot.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34
Jeunesse :

- 2) - AUTORISE le Maire à signer la demande de subvention auprès du Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ) et de la Mission Interministérielle de Lutte Contre les Drogues et la Toxicomanie (MILDT) et ce, en réponse à l'appel à projets lancé dans le cadre de l'opération de sensibilisation intitulée « Consommation de produits illicites : Informer pour prévenir » ;
 - AUTORISE le Maire à signer la convention de partenariat avec le Centre d'Information et de Documentation Jeunesse sis Paris 15^{ème}.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 3) - Approuve la mise en place d'une bourse aux mérites dont l'enveloppe totale est de 1 000 euros selon la répartition suivante :
- Brevet des collèges : 100€par élève sous forme de bons cadeaux (2 bénéficiaires)
 - SEGPA : 100€sous forme de bons cadeaux (1 bénéficiaire)
 - CAP et BEP : 150€par élève sous forme de bons cadeaux (2 bénéficiaires)
 - BAC et CFA : 200€sous forme de bons cadeaux (1 bénéficiaire pour chaque diplôme)
- décide de fixer un délai pour la perception des bons cadeaux en cas d'absence du récipiendaire à la cérémonie à un mois suivant le déroulement de celle-ci.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 4) - Approuve la mise en place des Chantiers Jeunes en 2013,
 - Valide le règlement et autorise le Maire à signer les conventions à venir avec les partenaires qui souhaiteront intégrer le dispositif.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

VI - PETITE ENFANCE ET ACTION EDUCATIVE

Le CONSEIL MUNICIPAL

- 1) - DECIDE de reconduire le dispositif d'aide aux échanges scolaires pour l'année scolaire 2012/2013 ;
 - AUTORISE le Maire à signer dans le cadre des échanges scolaires les conventions pour l'année scolaire 2012/2013 avec les collèges Jules FERRY et Antoine de EXUPERY ;
 - FIXE pour l'année scolaire 2012/2013 le montant des participations familiales comme suit :
- a) Par les familles ermontoises :
 - 164 euros/élève pour les échanges anglais
 - 102 euros/élève pour les échanges allemands
 - 294 euros/élève pour les échanges espagnols
 - b) Par les familles domiciliées hors commune :
 - 344 euros/élève pour les échanges anglais
 - 284 euros/élève pour les échanges allemands
 - 466 euros/élève pour les échanges espagnols
- FIXE l'indemnité versée aux familles ermontoises accueillant les professeurs étrangers comme suit : 17 euros par jour ;

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 2) - AUTORISE le Maire à signer les conventions « Handiscol » consistant au prêt et au dépôt de matériels pédagogiques adaptés à l'usage d'enfants, en situation de handicap, scolarisés sur la commune d'Ermont pour l'année 2013.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 3) - AUTORISE le Maire à signer la convention avec la Ligue de l'Enseignement du Val d'Oise pour la mise en place du programme Lire et Faire Lire 2013 ;
 - FIXE à 500 €la participation financière de la commune pour couvrir les frais liés à cette mission.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

Arrivée de M. Alain FABRE à 21h28

- 4) - DECIDE l'application du calcul du quotient familial pour les tarifs des services péri et extrascolaires proposés par la commune aux familles non ermontoises dont les enfants sont dans l'obligation d'être scolarisés à Ermont dans une classe d'inclusion (CLIS) ou d'initiation (CLIN).

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

VII - ACTION CULTURELLE

Le CONSEIL MUNICIPAL

Théâtres :

- 1) - DECIDE :
- D'Approuver l'adhésion au Festival Théâtral du Val d'Oise 2012 ;
 - D'Autoriser le paiement de 330 € pour la cotisation de l'année 2012 ;
 - D'Autoriser le Maire à signer les documents d'adhésion afférents.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

Conservatoire :

- 2) - Approuve le principe de la création d'un parc d'instruments autorisés au prêt ;
- Approuve le modèle de contrat de prêt d'instruments à titre gratuit ;
 - Autorise le Maire à signer les futurs contrats.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

VIII - EQUIPEMENT

Le CONSEIL MUNICIPAL

- 1) - AUTORISE le transfert, au profit du SIARE, de la compétence portant sur le contrôle de conformité et le suivi des rejets non domestiques (rejets des industriels et assimilés) ;
- ADOPTE les nouveaux statuts du SIARE, approuvés par délibération du Comité Syndical du SIARE le 19 septembre 2012.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 2) - Autorise la Communauté d'Agglomération Val et Forêt à agir en lieu et place de la commune d'Ermont dans le cadre de sa compétence relative au mobilier urbain, pour la réalisation des travaux de mise en accessibilité (fourniture et pose d'abris-bus) de 5 points d'arrêts de bus sur la ligne de bus 30-11 ;
- Prend acte de la participation financière du Syndicat des Transports d'Ile-de-France à hauteur de 75 % du montant total des travaux et de la possibilité pour la commune d'Ermont de bénéficier de cette subvention par reversement indirect ;
 - Autorise le Maire à signer la convention relative aux modalités juridiques et financières de l'acquisition et de la pose d'abris-bus par la CAVF au bénéfice des communes de Saint Prix, Eaubonne et Ermont, dans le cadre des travaux de mise en accessibilité des personnes à mobilité réduite de 55 points d'arrêts de bus sur son territoire.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 3) - APPROUVE la modification du programme des travaux d'assainissement pour l'année 2012 comme suit :

Localisation	Nature des travaux	Montant TTC
Rue Guynemer	chemisage	268 139,98 €

Rue de Sannois		
Rue Général Lhéryillier	remplacement et chemisage	678 803,76 €
Rue de l'Est		
Rue des Vignolles		
Rue la Bruyère		
Rue M. Berteaux		
Total		946 943,74 €

- AUTORISE le Maire à solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, une subvention pour la réalisation de ces travaux et à signer tous documents y afférents.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 4) - AUTORISE le Maire à procéder à la démolition des boxes situés au 16 rue de l'Est et à signer les autorisations d'urbanisme correspondantes et tous documents y afférents.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 5) - AUTORISE le Maire à signer la convention de servitudes avec ERDF et tous documents y afférents pour le passage d'une canalisation électrique souterraine sur la parcelle AE n°130 située au droit de la rue Hoche et appartenant à la commune ;
- DECIDE que la servitude sera consentie à titre gratuit.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 6) - Autorise le Maire à signer, avec l'entreprise CRAM, l'avenant N° 8 pour une plus-value de 24 669,43 €HT (29 504,64 €TTC), portant le montant du marché de 874 328,06 €HT (1 045 696,36 €TTC) à 898 997,49 €HT (1 075 201,00 €TTC).

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 7) - Emet un avis défavorable au Plan de Déplacements Urbains d'Ile-de-France arrêté par le Conseil Régional en date du 16 février 2012.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Votants : 34

Ne prennent pas part au vote : 6 (M. TROGRIC, M. RODRIGUES, M. HEUSSER, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)

Pour : 28

IX - FINANCES

Le CONSEIL MUNICIPAL

- 1) - FIXE ainsi qu'il suit, sans condition de seuil, la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées par la commune à compter de l'exercice 2012 :
- 5 ans lorsque la subvention d'équipement versée finance des biens mobiliers, du matériel ou des études,
 - 15 ans lorsque la subvention d'équipement versée finance des biens immobiliers ou des installations,
 - 30 ans lorsque la subvention d'équipement versée finance des projets d'infrastructure d'intérêt national,
 - 5 ans pour les aides à l'investissement des entreprises ne relevant d'aucune des catégories précédentes.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 2) - Prend acte de l'organisation et de la tenue en son sein d'un débat portant sur les orientations du budget de la Commune et des services annexes pour l'année 2013.
- 3) - Décide l'octroi d'une subvention proratisée de fonctionnement de 1 500 € au CPCV Ile-de-France au titre de son projet Boutique Ecole « *Envie d'Ailleurs* » pour l'année 2012.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 4) - Autorise le Maire à signer avec l'Association Paroissiale d'Ermont, représentée par son Président Monsieur Philippe Neveu, la convention de mise à disposition de cinq chalets à titre gratuit, pour la période du 7 au 9 décembre 2012 ;

- Autorise le Maire à signer avec l'Association des commerçants Ermont Centre-Ville, représentée par sa Présidente Madame Angélique Mézières, la convention de mise à disposition de trois chalets à titre gratuit pour les mercredi 19 et samedi 22 décembre 2012 ;
- Fixe à 16 €TTC par jour le tarif de droit de place pour l'installation du manège enfantin exploité par Monsieur Jim Got et pour le stand de vente de crêpes, gaufres, boissons diverses, confiseries tenu par Monsieur Matthieu Amet du 20 décembre 2012 au 6 janvier 2013.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 5) - DECIDE la sortie de l'inventaire communal des deux véhicules figurant sur le tableau ci-annexé ainsi que leur vente au poids pour être ensuite détruits, à la Société d'Exploitation Automobile, 41 rue Lavoisier à HERBLAY (95220), pour une valeur de 120,00 €la tonne (montant susceptible d'évoluer en fonction du cours des métaux à la date de la vente).

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

X - REGLEMENTS ET APPROBATIONS DIVERS

Vote de la Motion relative à la révision du Plan de Déplacements Urbains d'Ile-de-France (PDUIF) par le Conseil Régional :

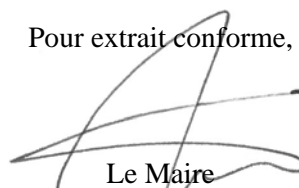
Le CONSEIL MUNICIPAL

- **Emet un avis défavorable** au Plan de Déplacements Urbains d'Ile-de-France arrêté par le Conseil Régional en date du 16 février 2012.

**Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Votants : 34 Contre : 6 (M. TROGRIC, M. RODRIGUES, M. HEUSSER, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)
Pour : 28**

L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller ne demandant la parole, le Maire lève la séance à 23h20.

Pour extrait conforme,



Le Maire

Hugues PORTELLI
Sénateur du Val d'Oise

AFFICHE le 23 NOVEMBRE 2012